



PROJET DE LOI EL KHOMRI C'EST TOUJOURS NON TOUTES ET TOUS AU RASSEMBLEMENT LE 24 MARS

Sans surprise, les aménagements présentés par le gouvernement pour tenter de faire admettre aux salariés ce recul inadmissible et obtenir l'aval des organisations syndicales complices de la forfaiture de Valls, aux ordres du MEDEF, relèvent de mesurette qui ne trompent personne.

En effet, les changements annoncés par Valls sont :

- Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif devient « indicatif »,
- L'allongement du temps de travail pour les apprentis mineurs est supprimé,
- L'extension du forfait-jour est un peu plus encadrée,
- La durée du congé en cas de décès d'un proche ne pourra être inférieure à la loi.

PAR CONTRE CE QUI NE CHANGE PAS DANS LA LOI TRAVAIL :

- La possibilité pour une entreprise de licencier sans aucune incidence économique,
- La suppression de la visite médicale obligatoire,
- La possibilité (par accord) de majorer seulement de 10% les heures supplémentaires,
- La possibilité (par accord) d'allonger le temps de travail,
- L'augmentation du temps de travail de nuit,
- La baisse de rémunération des heures complémentaires pour les temps partiels,
- La modulation du temps de travail sur 3 ans,
- La durée de vie réduite des accords d'entreprise,
- La possibilité de contourner les syndicats en organisant des référendums,
- La possibilité (par accord) d'imposer aux salariés une baisse de leur salaire et une modification de leur temps de travail,
 - La suppression du minimum de 6 mois de salaire au titre de dommages et intérêts, en cas de licenciement injustifié,
 - L'abaissement de 12 à 6 mois du minimum de dommages et intérêts, en cas de licenciement pour inaptitude à la suite d'un accident du travail ou de maladie professionnelle sans recherche de reclassement...

Si la grande journée de grève et de manifestations du 31 mars prochain sera, la prochaine grande étape de la mobilisation de la jeunesse, des salariés actifs, retraités et privés d'emploi pour exiger le retrait de ce projet de loi, NOUS NE POUVONS LAISSER le gouvernement présenter ce texte en conseil des ministres le 24 mars, sans que nous réaffirmions notre refus de cette régression sociale sans précédent.

C'est pourquoi, nous appelons tous les salariés, les jeunes, les retraités, les privés d'emploi à participer au rassemblement :

LE JEUDI 24 MARS A 17H30 DEVANT LA DIRECCTE, AVENUE MAUNOURY A BLOIS,
dont les services de l'Inspection du travail sont directement menacés par ce projet de loi, afin d'exiger le renforcement de nos droits et garanties collectives.

**ENSEMBLE, UNIS, DÉTERMINÉS DANS L'ACTION,
NOUS POUVONS GAGNER**